



EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 19

Représentés : 4

Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 15 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 9 septembre 2022, s'est réuni à la Maison des associations André Héry, sous la présidence de madame le Maire, Josette SIMON.

Etaient présents : Josette SIMON, Richard APPERT, Françoise PRUNIER, Joël TEMPERTON, Agnès QUIRION, Jean-François GABALA Catherine HOJNACKI, Maxime FERAY, Stéphane HERSANT, Aurélie ROGER, Didier VANCAEYZEELE, Martine LEMERCIER, Chantal VANDAMME, Benoît CARMAN, Roselyne AMY, Chrystèle BRISMONTIER, Valérie DELASSUS, Jean-Paul BÉTOUS, Fabienne JOLLY

Etaient excusés représentés : Audrey GAMBARO par Maxime FERAY, Jérôme DELAHAYE par Jean-François GABALA, Aurélie LEMERCIER par Jean-Paul BETOUS, Benoît GATINET par Fabienne JOLLY

Était excusé :

Étaient absents : Thierry MUSTIÈRE, Frédéric VIEL, Jean-Pierre DENIS, Thérèse LEMARESQUIER

Secrétaire de séance : Fabienne JOLLY

D03 - Commune - Admission en non-valeur

Rapporteur : Françoise Prunier, adjointe au Maire

Vu le code général des collectivités,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Le centre des finances publiques de Pont-Audemer en date du 27 juin 2022 sollicite l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables par les contribuables lorsque les poursuites sont restées sans effet.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

• d'approuver l'effacement des créances pour un montant global de 2 801,14 €, détaillé en annexe, par l'émission d'un mandat à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » sur le budget principal 2022 de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Josette SIMON

Le secrétaire,
Fabienne JOLLY

